

Renouveler un bail commercial après la Covid-19

PRÉSENTATION ■■■

Publics

Collaborateurs enseignés : immobilier, gestion immobilière, juristes, contrôleurs de gestion, spécialistes des achats.

Objectifs

- Acquérir une vision d'ensemble des différents modes d'application du droit au bail commercial
- Tirer enseignement de la crise de la Covid-19 dans les clauses de baux

Contenu de la formation

1 journée : durée totale 7 heures

Méthode pédagogique

Exposé de fond, études de cas, comparaisons internationales

Animateurs

- Maître Gilles HITTINGER-ROUX, avocat, cabinet H&B associés
- Carole ETIENNE, responsable immobilier architecture retail, Nespresso

Prix de la formation

750 € HT par participant (tarif adhérent Procos)
1.100 € HT par participant (tarif non adhérent Procos)



■■■ INFORMATIONS PRATIQUES

Date
8 octobre 2020 / 9 h – 18h

Lieu
Chambre de Commerce d'Industrie
de Paris
2, Place de la Bourse
75002 PARIS

Renouveler un bail commercial après la Covid-19

PROGRAMME ■■■

Le bail commercial de droit commun

- Rappel du périmètre d'application du décret du 30 septembre 1953 sur les baux commerciaux
 - Les possibilités d'extension conventionnelle du droit au statut
- Les évolutions du bail/les clauses du bail
 - La durée
 - La clause d'enseigne
 - Le changement d'activité et la déspecialisation
 - Les charges locatives
- Les réformes et évolutions jurisprudentielles
 - La loi Murcef du 11 décembre 2001
- La situation dans les autres pays

Le renouvellement du bail

- Les caractéristiques du local commercial (désignation, destination)
- Le droit au renouvellement
 - Les mécanismes du droit au renouvellement
 - Les conditions du droit au renouvellement
- Forme de la demande en renouvellement
 - Check-list des obligations et contraintes pour le bailleur et le locataire
 - Maîtriser les techniques de négociation au moment du renouvellement : que peut-on accepter ou refuser ?
- Le calcul d'un nouveau loyer
 - La modification des clauses du bail
- Refus de renouvellement
 - Identification des motivations et conséquences du refus de renouvellement
 - Sans indemnité d'éviction
 - Avec indemnité d'éviction : fixation du montant de l'indemnité d'occupation, droit d'option et droit de repentir

La Loi Elan

- Les conséquences sur le bail commercial

Crise de la Covid-19 et ses conséquences

- Les nouvelles précautions à prendre dans les négociations

FORMATION ■■■ BULLETIN D'INSCRIPTION

Renouveler un bail commercial après la Covid-19

8 octobre 2020 – 9 h à 18 h

Nom – Prénom

Société

Fonction

Adresse

E-mail

Merci de remplir un bulletin d'inscription par participant.

Prix de la journée de formation :

- Adhérent Procos : **750 euros hors taxes**
- Non adhérent Procos : **1.100 euros hors taxes**

Procos est un organisme de formation, n° de déclaration d'existence : **11754344275**

Cachet de l'entreprise

Date :

Signature du responsable :